



CONSEIL

Cent soixante-quatrième session

6-10 juillet 2020¹

Rapport de la cent quatre-vingtième session du Comité financier (8-17 juin 2020)

Résumé

À sa première session ordinaire de 2020, le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions qui relèvent de son mandat. Dans le présent rapport, qui porte sur les travaux de sa cent quatre-vingtième session, le Comité:

- 1) **adresse des recommandations particulières** au Conseil sur les questions suivantes:
 - i) les contributions mises en recouvrement, que les États membres sont instamment invités à verser ponctuellement et dans leur intégralité (par. 10);
 - ii) les nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 (par. 17-21);
 - iii) le changement d'appellation du Comité de vérification de la FAO, rebaptisé «Comité consultatif de contrôle de la FAO» (par. 30);
 - et iv) l'approbation des nominations des membres du Comité de vérification recommandées par le Directeur général (par. 32);
- 2) **informe** le Conseil de ses décisions: i) approbation des virements prévus entre chapitres budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail 2018-2019 (par. 23); et ii) approbation de la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général (par. 36);
- 3) **appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat concernant la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, les ressources humaines, le contrôle ainsi que d'autres questions.

¹ Session précédemment prévue du 8 au 12 juin 2020.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- a) **faire siennes** les recommandations du Comité concernant le versement ponctuel des contributions mises en recouvrement, les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021, le changement d'appellation du Comité de vérification de la FAO et les nominations des membres du Comité de vérification recommandées par le Directeur général;
- b) **prendre note** des décisions du Comité sur les virements prévus entre chapitres budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail 2018-2019 et sur la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général;
- c) **approuver** les indications que le Comité a données au Secrétariat sur toutes les autres questions qui relèvent de son mandat.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org ou tél: +3906 5705 3719

Introduction

1. Le Comité a présenté au Conseil le rapport de sa cent quatre-vingtième session, reproduit ci-après.
2. Outre la Présidente, M^{me} Imelda Smolčić (Uruguay), étaient présents les représentants suivants des Membres:
 - M. Heiner Thofern (Allemagne)
 - M^{me} Lynda Hayden (Australie)
 - M. Manash Mitra (Bangladesh)
 - M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil)
 - M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)
 - M^{me} Jennifer Harhigh (États-Unis d'Amérique)
 - M^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik (Éthiopie)
 - M. Vladimir Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Toru Hisazome (Japon)
 - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
 - M^{me} Tahirou Rahila Rabiou (Niger)
 - M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)
3. La Présidente a informé le Comité que M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) avait été désigné pour remplacer M^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik comme représentant de l'Éthiopie durant la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.
5. La cent quatre-vingtième session du Comité financier s'est tenue à distance, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de covid-19. Le Comité a confirmé, en vertu de l'article VII de son règlement intérieur, qu'il était convenu de suspendre l'application de l'alinéa 4 de l'article II de ce même règlement intérieur, qui exige que les sessions se tiennent au Siège de l'Organisation.
6. Lorsqu'il a adopté l'ordre du jour de sa cent quatre-vingtième session, le Comité a rappelé qu'il était convenu d'examiner par correspondance les points suivants:
 - Point 2 – *Situation financière de l'Organisation*;
 - Point 3 – *Rapport sur les placements 2019*;
 - Point 4 – *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2019*;
 - Point 8 – *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)*;
 - Point 9 – *Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2019*;
 - Point 15 – *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation*.
7. Ont aussi assisté à la cent quatre-vingtième session du Comité les observateurs sans droit de parole des Membres suivants:

- Argentine
- Belgique
- Bulgarie
- Cameroun
- Costa Rica
- Finlande
- France
- Gabon
- Israël
- Koweït
- Maroc
- Panama
- Portugal
- République dominicaine
- Royaume-Uni
- Saint-Marin
- Sénégal
- Suède
- Suisse
- Union européenne
- Venezuela
- Zimbabwe

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

8. Le *Comité financier* a examiné le document FC 180/2 intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 31 décembre 2019) ainsi que les prévisions de trésorerie pour 2020, y compris la situation de la trésorerie, l'état des arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les crédits non employés au titre du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.

9. Un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 31 mai 2020 lui a également été présenté.

10. **Le Comité:**

- a) **a pris note du fait que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États Membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2020;**
- b) **sachant que la santé financière de l'Organisation est tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;**
- c) **a pris note de l'augmentation du déficit du Fonds général de l'Organisation, qui s'élevait à 937,6 millions d'USD au 31 décembre 2019, contre 899,3 millions d'USD au 31 décembre 2017, et a relevé que, globalement, le déficit du Fonds général était dû principalement aux obligations non financées relatives au personnel;**
- d) **a pris note des renseignements supplémentaires fournis sur les taux d'approbation et les taux de dépenses du PCT pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019 et insisté sur l'importance qu'il y a à maintenir ce taux à un niveau qui permette d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence;**
- e) **a pris note des informations fournies sur le rendement des placements et a noté qu'il examinerait cette question plus en détail au titre du point de l'ordre du jour intitulé *Rapport sur les placements 2019*.**

Rapport sur les placements 2019

11. Le *Comité* a examiné le document intitulé *Rapport sur les placements 2019* (FC 180/3).

12. **Le Comité:**

- a) **a pris note du *Rapport sur les placements 2019*, en particulier du rendement des portefeuilles de placement à court et à long termes;**
- b) **a également pris note des informations communiquées par la Direction en ce qui concerne les incidences de la covid-19 sur la performance des marchés et les mesures prises pour suivre la situation, y compris dans le cadre des modalités de gouvernance établies.**

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2019

13. Le Comité a examiné le document intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2019* (FC 180/4).

14. **Le Comité:**

- a) **a noté que, au 31 décembre 2019, le total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 481,6 millions d'USD (dont 928,5 millions d'USD non financés), soit une augmentation de 117,1 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2018;**
- b) **a également noté que l'augmentation nette de l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2019 était due principalement à une modification des hypothèses actuarielles, à savoir: une baisse des taux d'actualisation appliqués; compensée par la variation du taux de change EUR-USD de fin d'année, l'évolution du montant des demandes de remboursement de frais médicaux et des dépenses administratives, et une baisse du taux d'évolution présumé des dépenses médicales;**
- c) **a encouragé le Secrétariat à continuer de participer à la recherche d'une solution à cette question au sein du régime commun des Nations Unies.**

Questions budgétaires

Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021

15. Le Comité a examiné le document intitulé *Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021* (CL 164/3). Il a procédé à un examen technique des propositions, conformément à son mandat, et s'est intéressé en particulier à la dotation en effectifs révisée (annexe web 3) et aux changements structurels (annexe 1), ainsi qu'à la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes entre les chapitres budgétaires, telle qu'elle figure au tableau 3.

16. Le Comité a également examiné la note d'information remise par la Direction avant la session.

17. Dans le cadre de l'examen technique du document, **le Comité:**

- a) **a examiné les modalités de la mise en place de la structure organisationnelle proposée et a demandé à la Direction de transmettre des informations supplémentaires, en particulier une définition claire des rôles, des responsabilités et des obligations de rendre compte, y compris en ce qui concerne les directeurs généraux adjoints et les sous-directeurs généraux;**
- b) **a noté que d'autres virements entre chapitres du budget pourraient être nécessaires au cours de l'exercice biennal par suite de la pandémie de covid-19, des orientations formulées par les conférences régionales, de la poursuite du processus de planification des activités, et de la mise en œuvre des modalités d'exécution les plus efficaces et les plus efficientes; a également noté que tout virement à l'intérieur d'un même chapitre ou d'un chapitre à un autre, qui pourrait être nécessaire à l'exécution du PTB au cours de l'exercice biennal, sera effectué conformément aux dispositions de l'article 4.5 du Règlement financier.**

18. Le Comité s'est réjoui d'apprendre que la Direction confirmait que les ressources supplémentaires allouées aux activités menées par la FAO au titre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments avaient été intégrées au programme de travail en cours, comme l'avait demandé le Conseil à sa cent soixante-troisième session.
19. Le Comité a demandé à la Direction d'accorder la priorité à un financement durable du Bureau de l'Inspecteur général et de s'assurer que l'annexe web 3 reflète bien cette demande.
20. Le Comité, tout en comprenant bien l'idée de créer une Organisation qui soit adaptée aux objectifs qu'elle vise, et qui soit souple, réactive, efficace, novatrice et décloisonnée, a souligné qu'il fallait plus d'informations sur la transparence et l'obligation de rendre compte, y compris en ce qui concerne l'Initiative Main dans la main, et une structure hiérarchique claire entre les bureaux, les centres et les divisions, pour obtenir l'approbation des Membres à la cent soixante-quatrième session du Conseil.
21. Afin de faciliter l'examen des propositions par le Conseil, le Comité a demandé à la Direction de fournir des informations supplémentaires sur les allocations budgétaires et la répartition des postes, pour que les Membres puissent mieux repérer les changements proposés par rapport aux ajustements adoptés par le Conseil à sa cent soixante-troisième session; y compris en ce qui concerne le Centre mixte FAO/OMS, la Division de la santé et de la production animales (NSA) et la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF); et le Centre mixte FAO/AIEA.

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2018-2019

22. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2018-2019* (FC 180/6).
23. Le Comité:
- a) a pris note du rapport final sur l'exécution du budget de l'exercice 2018-2019, établi sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation, et du solde non dépensé de 3,6 millions d'USD;
 - b) tout en reconnaissant que les débats plus fondamentaux sur l'utilisation des soldes non dépensés des crédits ouverts pour l'exercice biennal conformément aux dispositions de l'article 4.2 du Règlement financier étaient toujours en cours, le Comité a rappelé que le solde non dépensé serait affecté à des usages ponctuels en 2020-2021, sur la base d'une proposition qui présentée et approuvée lors des sessions de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et du Conseil, comme la Conférence l'a autorisé à sa quarante et unième session;
 - c) a pris note des informations fournies sur l'utilisation convenue faite en 2018-2019 du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017;
 - d) a rappelé que les soldes non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seraient reportés sur l'exercice biennal 2020-2021, comme le prévoit le Règlement financier de l'Organisation;
 - e) a approuvé les virements définitifs vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 5, tels qu'ils sont présentés au tableau 2 du document susmentionné (annexe I).

Ressources humaines

Gestion des ressources humaines

24. Le Comité a examiné le document intitulé *Gestion des ressources humaines* (FC 180/7.1).
25. Le Comité:
- a) **a salué la nomination de la Directrice des ressources humaines ainsi que la volonté de l'administration de la FAO d'examiner les politiques et les pratiques de gestion des ressources humaines de l'Organisation, de sorte que celle-ci puisse compter sur un personnel motivé et en mesure de donner le meilleur de lui-même dans l'exécution du mandat de l'Organisation;**
 - b) **s'est dit satisfait de la qualité du rapport, prenant note des informations et des données statistiques présentées dans le rapport analytique actualisé sur le personnel pour les ressources humaines de la FAO;**
 - c) **s'est félicité des renseignements communiqués concernant l'élaboration d'un plan d'action stratégique détaillé consacré aux ressources humaines, assorti d'un calendrier et de résultats à obtenir pour améliorer la gestion des ressources humaines et a dit attendre avec intérêt l'examen de ce plan d'action à sa prochaine session, en novembre 2020;**
 - d) **a encouragé la Direction à continuer d'améliorer les informations qui seront présentées dans les futurs rapports, notamment au moyen d'une mise à jour annuelle des points de référence et des progrès accomplis dans la mise au point du plan stratégique de gestion des ressources humaines, à l'instar d'autres documents stratégiques et rapports annuels;**
 - e) **a accueilli avec satisfaction les informations communiquées sur les mesures prises pour lutter contre la covid-19 et la confirmation que des mesures seraient prises pour institutionnaliser certaines des nouvelles modalités de travail et pour intégrer dans le plan d'action stratégique les enseignements tirés en matière de souplesse et d'adaptabilité;**
 - f) **s'est dit préoccupé par le taux de plus en plus élevé de vacances de postes, au Siège et dans les bureaux décentralisés, et a demandé à la Direction d'examiner cette question en priorité en vue de réduire ces taux;**
 - g) **a accueilli favorablement la décision de suspendre l'utilisation de fichiers de candidats présélectionnés tant que l'aménagement du processus de recrutement ne serait pas terminé;**
 - h) **s'est dit inquiet de l'importante augmentation du nombre de consultants, insistant sur le fait que leur recrutement devait, d'une manière générale, avoir pour but de répondre à des besoins spécifiques à court terme;**
 - i) **a réitéré sa demande, formulée à la cent soixante-dix-huitième session, invitant la Direction à se pencher d'urgence sur la question de la délégation de pouvoirs en tenant compte du paragraphe 5 de l'article XXXVIII du Règlement général de l'Organisation;**
 - j) **a encouragé la Direction à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer les fonctions de gestion des ressources humaines de l'Organisation, notamment en ce qui concerne:**
 - i) les processus et procédures de recrutement et de sélection simplifiés, fondés sur le mérite et tenant compte de la représentation géographique équitable pour le personnel comme pour les consultants; ii) les nouvelles mesures de promotion de la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation, en particulier au niveau des responsables; iii) les initiatives de formation et de développement des compétences du personnel; iv) les mesures visant à améliorer l'adhésion du personnel;
 - k) **a encouragé la Direction à poursuivre ses activités de diffusion et à continuer de nouer des partenariats stratégiques, afin de développer le Programme mondial de la FAO relatif aux stagiaires, aux volontaires et aux chercheurs invités;**

- l) **s'est félicité** que la Direction ait communiqué en toute transparence les principaux résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2019 et qu'un Directeur général adjoint ait été nommé chef de file principal de l'enquête auprès du personnel;
- m) **a demandé** à la Direction de lui présenter, à sa session de novembre 2020, l'ensemble des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel et l'analyse correspondante, ainsi que son plan d'action pour remédier aux problèmes mis en évidence dans l'enquête, notamment en ce qui concerne le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir, les comportements contraires à l'éthique, la communication et le perfectionnement du personnel. Le Comité a en outre souligné qu'il était important de faire intervenir les organismes représentant le personnel dans l'analyse des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel et dans les décisions relatives aux mesures à prendre sur la base de cette analyse;
- n) **a dit attendre avec intérêt** l'examen par le Comité de vérification des attributions du fonctionnaire chargé des questions de déontologie, y compris la durée de son mandat, et a demandé à la Direction de consulter le Comité de vérification au sujet des attributions de la nouvelle fonction de médiateur;
- o) **a noté** que les représentants de la FAO dans les bureaux décentralisés étaient nommés à des classes différentes, en particulier en Afrique, et **a demandé** à la Direction de se pencher d'urgence sur la question.

Vérification du programme de mobilité du personnel par le Bureau de l'Inspecteur général

26. Le Comité a examiné le document intitulé *Vérifications menées par le Bureau de l'Inspecteur général sur le programme de mobilité du personnel* (FC 180/7.2).

27. **Le Comité:**

- a) **a accueilli favorablement** le rapport succinct de l'Inspecteur général sur la vérification du programme de mobilité du personnel, qui met en évidence la nécessité d'une grande réforme des politiques, stratégies et procédures actuellement en place et qui ne permettent pas de manière satisfaisante de réaliser les objectifs du programme de mobilité du personnel;
- b) **a encouragé** la Direction à prendre dûment en considération les constatations et conclusions du rapport lorsqu'elle élaborera une nouvelle politique de mobilité du personnel qui réponde aux besoins spécifiques de la FAO, organisation fondée sur les connaissances, qui offre la possibilité d'une mobilité interinstitutions, qui tienne compte des meilleures pratiques du système des Nations Unies et qui s'inscrive dans un cadre global de gestion de la dotation en personnel et des ressources humaines;
- c) **a demandé** à la Direction de mettre au point une méthode de suivi des incidences financières liées à la mobilité du personnel.

Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)

28. Le Comité **a pris note** des faits nouveaux concernant les activités de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Contrôle

Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2019

29. Le Comité a examiné le document intitulé Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2019 (FC 180/9).

30. **Le Comité:**

- a) **a reconnu** que le Comité de vérification jouait un rôle important du fait qu'il fournit une assurance et des avis indépendants dans les domaines relevant de son mandat;
- b) **a réservé un accueil favorable** au rapport du Comité, dans lequel figuraient des conclusions positives sur le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et des avis pertinents sur le système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la FAO;
- c) **s'est dit satisfait** des avis formulés par le Comité dans les domaines qui relèvent de son mandat;
- d) **s'est félicité** du fait que le Directeur général ait fait siennes les recommandations présentées dans le rapport du Comité;
- e) **a approuvé** la proposition visant à ce que le Comité soit renommé «Comité consultatif de contrôle de la FAO» et l'a soumise au Conseil pour approbation;
- f) **a préconisé** qu'il soit procédé périodiquement à une évaluation externe indépendante ou à un examen par des pairs du travail accompli par le Comité, en complément de l'autoévaluation;
- g) **a salué** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité, a noté qu'il convenait d'indiquer que la recommandation 7 relative au traitement des allégations de faute susceptibles de viser le directeur général de l'Organisation était toujours en cours d'examen et **a déclaré attendre avec intérêt** un nouveau rapport de la Direction, lors de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en novembre 2020.

Composition du Comité de vérification de la FAO

31. Le Comité a examiné le document intitulé *Composition du Comité de vérification de la FAO* (FC 180/10).

32. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le document dans lequel le Directeur général propose que M^{mes} Malika Aït-Mohamed Parent (Algérie) et Hilary Wild (Royaume-Uni/Irlande) soient nommées membres du Comité de vérification de la FAO pour une période initiale de trois ans. Ces nominations seraient entérinées par le Conseil et prendraient effet à la date d'approbation par le Conseil;
- b) **a approuvé** la proposition du Directeur général et **est convenu** de soumettre la recommandation au Conseil;
- c) **a demandé** que le processus de recrutement des membres du Comité de vérification, énoncé dans le document FC 180/10, soit incorporé au mandat du Comité de vérification, en tant que mise en jour, et présenté pour approbation au Comité financier à sa session de novembre 2020.

Rapport annuel de l'Inspecteur général – 2019

33. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel 2019 de l'Inspecteur général* (FC 180/11.1) et *Rapport annuel 2019 de l'Inspecteur général – Résumés des rapports de vérification publiés en 2019* (FC 180/11.2).

34. Le Comité:

- a) **a salué** la concision et la qualité du rapport, qui fournit un aperçu complet et informatif des diverses activités du Bureau de l'Inspecteur général;
- b) **a pris connaissance avec intérêt** du résumé présentant chacune des affaires soumises à une enquête et les sanctions prises, le cas échéant;
- c) **s'est dit rassuré** par le fait que l'Inspecteur général ait confirmé que son Bureau bénéficiait d'une coopération sans réserve et n'avait pas subi une quelconque ingérence depuis l'entrée en fonction du nouveau Directeur général;
- d) **a réaffirmé** son soutien à l'indépendance opérationnelle de l'Inspecteur général, y compris s'agissant, de manière adéquate, des responsabilités d'encadrement et de la maîtrise des ressources financières et humaines du Bureau, conformément aux pratiques optimales en vigueur au sein du système des Nations Unies;
- e) **s'est dit préoccupé** par le nombre toujours aussi élevé d'observations faisant état de faiblesses et de lacunes dans les systèmes de contrôle interne, la gestion des risques et la séparation des fonctions, en particulier au niveau des bureaux décentralisés, et **a exhorté** la Direction à intensifier les mesures prises actuellement pour combler les lacunes mises en évidence par l'Inspecteur général;
- f) **s'est félicité** de la réaction positive du Directeur général au rapport et du soutien que celui-ci a exprimé en faveur des travaux du Bureau de l'Inspecteur général;
- g) tout en prenant note de l'engagement pris par le Directeur général à cet égard, **a répété** qu'il était nécessaire de donner la priorité à l'affectation de ressources suffisantes pour faire face à la charge de travail croissante du Bureau de l'Inspecteur général, dans la limite du montant net des crédits ouverts, afin de satisfaire durablement les besoins en ressources supplémentaires du Bureau et, partant, de ne pas exposer la FAO à des risques financiers et juridiques ni à une atteinte à sa réputation.

Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général

35. Le Comité a examiné les documents FC 180/12 et FC 180/12 Add.1 relatifs à la *Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général*.

36. Le Comité:

- a) **a approuvé** la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général et a réaffirmé qu'il était favorable à une fonction de contrôle interne forte et indépendante au sein de la FAO;
- b) **a salué** le fait que l'Organisation avait amélioré la transparence en publiant sur son site web les résumés des rapports de vérification interne et en facilitant l'accès des Membres à la version complète des rapports;
- c) **a souscrit** à la proposition du Secrétariat tendant à apporter de nouvelles modifications à la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général de sorte que les institutions financières internationales et les autres partenaires fournisseurs de ressources puissent consulter les rapports de vérification qui intéressent directement leurs contributions volontaires et a approuvé le texte figurant au paragraphe 7 du document FC 180/12 Add.1, qui doit être ajouté à la Charte révisée²;
- d) **a pris acte** du fait qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de procédure pour traiter les allégations de faute visant le directeur général de l'Organisation et **a demandé** à la Direction de lui faire rapport sur l'état d'avancement de la question à sa session de novembre 2020;

² «Le partenaire institutionnel fournisseur de ressources qui en fait la demande par écrit peut consulter les rapports de vérification complets portant sur des programmes et activités qu'il cofinance. Dans sa demande, il s'engage à respecter le caractère confidentiel des rapports qui lui seront remis et à ne pas divulguer les informations qui s'y trouvent».

- e) **a encouragé** la FAO à participer activement à l'élaboration d'une approche coordonnée et cohérente à l'échelle du système des Nations Unies à appliquer en cas d'allégation de faute visant le chef de secrétariat d'une organisation.

Nomination de l'Inspecteur général

37. Le Comité a examiné le document intitulé *Nomination de l'Inspecteur général* (FC 180/13 Rev.1).

38. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des informations contenues dans le document FC 180/13 Rev.1 et **s'est dit favorable** à la nomination de M. Mika Tapio au poste d'Inspecteur général, étant entendu que son mandat serait limité à sept ans, sans renouvellement possible, conformément à ce qui avait été approuvé par le Comité à sa cent soixante-dix-huitième session;
- b) **a salué** le travail effectué par M. Egbert C. Kaltenbach, Inspecteur général par intérim, pendant la période où il a exercé cette fonction.

Informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations présentées dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies* (JIU/REP/2018/4)

39. Le Comité a examiné le document *Informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations présentées dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies* (JIU/REP/2018/4) (FC 2018/14).

40. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI et sur le processus de recrutement relatif aux deux postes à pourvoir (chargé des questions de déontologie et médiateur);
- b) **a pris acte** du fait que la recommandation 1 du CCI, qui porte sur les allégations de faute susceptibles de viser le chef de secrétariat d'une organisation, était encore en cours d'examen et a indiqué que l'état d'avancement de la question serait examiné à sa session de novembre 2020;
- c) **a souligné** qu'il importait que la formation de l'ensemble du personnel d'encadrement aux questions de harcèlement, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir soit dispensée dans toutes les langues de l'Organisation.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

41. Le Comité a pris note du document intitulé *Point sur les recommandations du Comité financier non encore appliquées* et **a dit attendre avec intérêt** de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.

Méthodes de travail du Comité financier

42. Le Comité a indiqué qu'il était important qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail, afin de pouvoir atteindre l'ensemble de ses buts et objectifs.

43. À cet égard, le Comité:
- a) **a rappelé** qu'il importait que les Membres reçoivent tous les documents, dans toutes les langues et à un même niveau de qualité, au moins deux semaines avant chaque session et de préférence le plus tôt possible, afin qu'ils puissent procéder à l'examen nécessaire et se préparer, et **a invité** instamment la Direction à prendre des mesures à cette fin;
 - b) **a reconnu** les avantages que comportait la tenue de réunions informelles à distance et **a recommandé** que cette possibilité soit envisagée lors de la planification des futures réunions informelles;
 - c) **s'est dit favorable** aux méthodes de travail adoptées pendant la présente session, qui ont permis d'examiner certains points de l'ordre du jour par correspondance, et a recommandé d'envisager de maintenir cette pratique lors des prochaines sessions;
 - d) **a recommandé** que l'approche retenue pour établir l'ordre du jour et le calendrier de la Réunion conjointe soit revue, de sorte que les points inscrits à l'ordre du jour puissent être examinés de manière efficace.

Questions diverses

Date et lieu de la cent quatre-vingt-deuxième session

44. Le Comité a été informé que sa cent quatre-vingt-deuxième session se tiendrait à Rome, du 9 au 13 novembre 2020.

Annexe I - Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2018-2019

RÉSUMÉ

- En novembre 2019, le Comité financier a examiné les virements entre programmes et chapitres budgétaires effectués pendant l'exercice biennal 2018-2019. Il a pris note de l'exécution du budget 2018-2019 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail et de l'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017; il a pris note des virements précédemment approuvés aux chapitres 1, 2, 3, 4 et 5; il a dit attendre avec intérêt de recevoir le rapport final à sa session de mai 2020³.
- Le présent rapport fait le bilan de l'exécution du budget 2018-2019 sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation. Les dépenses engagées pour l'exercice 2018-2019 représentent 99,6 pour cent des crédits ouverts pour cet exercice, et le solde non dépensé s'élève donc à 3,6 millions d'USD.
- Ainsi que l'a autorisé la Conférence en juillet 2019, le solde non dépensé de 3,6 millions d'USD peut être affecté à des usages ponctuels en 2020-2021, sur la base d'une proposition qui sera présentée et approuvée lors des sessions de mai et juin 2020 de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et du Conseil⁴.

³ [CL 163/5](#), paragraphe 15.

⁴ [C 2019/REP](#), paragraphe 73.

Introduction

1. Aux termes de sa résolution 12/2017, la Conférence a approuvé l'ouverture de crédits budgétaires 2018-2019 d'un montant de 1 005,6 millions d'USD et a autorisé le Directeur général, nonobstant l'article 4.2 du Règlement financier, à utiliser le solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 pour financer, à titre ponctuel, des programmes de l'Organisation, notamment le Fonds spécial pour les activités de financement du développement, conformément à la décision prise par le Comité du Programme et le Comité financier en Réunion conjointe et par le Conseil à leurs sessions de novembre et décembre 2017⁵. En décembre 2017, le Conseil a approuvé les ajustements au Programme de travail et budget (PTB) pour l'exercice 2018-2019 ainsi que les modalités recommandées par la Réunion conjointe concernant l'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017⁶. À sa cent cinquante-neuvième session, le Conseil a noté que la sous-utilisation des ouvertures nettes de crédits en 2016-2017 – soit 3,9 millions d'USD – serait intégralement transférée au Fonds spécial pour les activités de financement du développement et a demandé qu'un rapport sur le financement et les activités du Fonds spécial lui soit présenté chaque année⁷.
2. En novembre 2019, le Comité financier a pris note de l'exécution du budget 2018-2019 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail, a noté que les virements demandés avaient été précédemment approuvés à sa session de mars 2019 et a pris note des informations fournies sur l'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017⁸.
3. À sa quarante et unième session, la Conférence a autorisé le Directeur général, nonobstant le paragraphe 4.2 du Règlement financier, à affecter le solde non employé des crédits ouverts pour l'exercice 2018-2019 à des usages uniques en 2020-2021, sur la base d'une proposition qui serait présentée et approuvée lors des sessions de mai et juin 2020 de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et du Conseil respectivement, après examen de la proposition qui aura été présentée sur l'emploi systématique des soldes des ouvertures de crédits⁹.
4. Le présent rapport contient, pour examen et approbation, le bilan final de l'exécution du budget au regard de l'ouverture de crédits nette pour 2018-2019.
5. On trouvera à l'annexe 1 une proposition d'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2018-2019, pour examen par le Comité du Programme et le Comité financier à leur Réunion conjointe (JM 2020.1/2).

⁵ [C 2017/REP](#), paragraphe 76, et résolution 12/2017 de la Conférence, paragraphe 1.

⁶ [CL 158/3](#), [CL 158/REP](#) paragraphes 6, 7 et 10 a).

⁷ [CL 159/REP](#), paragraphe 6 h).

⁸ [CL 163/5](#), paragraphes 15 a), b) et f).

⁹ [C 2019/REP](#), paragraphe 73.

II. Vue d'ensemble de l'exécution du budget de l'exercice biennal

6. Le *tableau 1* résume l'exécution du budget par rapport à l'ouverture de crédits 2018-2019. Ce bilan est fondé sur les dépenses effectives inscrites dans les comptes non vérifiés de l'Organisation, recalculées à l'aide du taux de change qui avait été utilisé dans le PTB 2018-2019, soit 1,22 USD pour 1 EUR.

Tableau 1: Vue d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire pour 2018-2019 (en milliers d'USD)

Ouverture de crédits nette 2018-2019 (CR 12/2017)	1 005 635
Dépenses nettes (au taux de change budgétaire) 2018-2019	1 002 056
Solde des crédits ouverts pour 2018-2019 à reporter sur 2020-2021	3 579
Report du solde non dépensé de l'ouverture de crédits nette 2016-2017 (CR 12/2017)	3 868
Dépenses nettes (au taux de change budgétaire) 2018-2019 financées au moyen du montant reporté à fin 2016-2017	3 868
Solde du montant reporté à fin 2016-2017	0

7. Comme le montre le tableau 1, l'Organisation a dépensé 1 002,1 millions de dollars au total sur le montant net des crédits ouverts pour 2018-2019. En outre, conformément à ce qui a été prévu en novembre 2019 et indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019¹⁰, l'Organisation a utilisé en totalité le solde non dépensé de l'ouverture de crédits nette 2016-2017, qui avait été reporté afin d'être utilisé en 2018-2019 pour soutenir de façon ponctuelle des programmes de l'Organisation, dont le Fonds spécial pour les activités de financement du développement¹¹.

8. Un solde non dépensé de 3,6 millions d'USD est constaté par rapport à l'ouverture de crédits nette de 1 005,6 millions d'USD approuvée pour 2018-2019, soit une utilisation de 99,6 pour cent des crédits alloués. Ainsi que l'a autorisé la Conférence à sa quarante et unième session, en juillet 2019, le solde non dépensé de 3,6 millions d'USD pourra être affecté à des usages ponctuels en 2020-2021, sur la base d'une proposition qui sera présentée et approuvée par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et par le Conseil¹². La proposition en ce sens figure à l'*annexe 1*.

9. Comme cela a été indiqué au Comité financier¹³, on prévoyait une variation favorable des dépenses de personnel (différence entre les coûts inscrits au budget et les dépenses effectives) durant l'exercice biennal 2018-2019. La diminution des coefficients d'ajustement concernant le personnel du cadre organique en poste à Rome, qui résulte de l'enquête sur le coût de la vie et qui a été appliquée progressivement à partir du 1^{er} août 2017, ainsi que le niveau plus faible que prévu des dépenses effectuées au titre de l'indemnité pour frais d'études, des voyages autorisés et de l'indemnité pour charges de famille, sont les principaux facteurs qui ont contribué à la variation favorable, qui s'est finalement établie à 16,1 millions d'USD.

III. Virements budgétaires entre chapitres

10. Les virements définitifs entre chapitres budgétaires par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le *tableau 2*. Tous les virements restent dans les limites autorisées par le Comité financier en novembre 2019.

¹⁰ C 2021/8.

¹¹ [CL 158/REP](#), paragraphe 10 a), et [CL 159/REP](#), paragraphe 6 h).

¹² [C 2019/REP](#), paragraphe 73.

¹³ FC 178/5, paragraphe 9.

11. Il est rappelé que les virements budgétaires prévus au titre des objectifs stratégiques (chapitres 1 à 5) résultent en partie du versement de la contribution de 4,7 millions d'USD au titre du partage des coûts aux fins du financement du système des coordonnateurs résidents pour 2019 et du financement des nouveaux domaines transversaux prioritaires par le Fonds multidisciplinaire (inscrits au chapitre 6 pour un montant de 10 millions d'USD) et seront affectés au financement de certaines propositions à l'appui des initiatives régionales et des activités des programmes stratégiques au niveau des pays comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019¹⁴.

12. Par rapport aux prévisions de novembre 2019, les dépenses finales au titre du chapitre 1 comprennent des ressources supplémentaires pour le service de collecte de données pour l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES), comptant parmi les indicateurs de l'ODD2, qui étaient auparavant prévues sous le chapitre 6 (Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux).

13. Comme indiqué précédemment¹⁵, le virement vers le chapitre 4 comprend un million d'USD de ressources supplémentaires allouées au programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (0,5 million d'USD chacun). Le virement va dans le sens de la demande du Comité financier, telle que le Conseil l'a approuvée¹⁶.

14. Aucun virement n'est demandé vers le chapitre 10, mais il est rappelé que les dépenses de ce chapitre proviennent des ressources additionnelles allouées au Bureau de l'Inspecteur général (0,4 million d'USD) en vue d'assurer un financement suffisant pour le plan de travail, notamment pour les enquêtes.

15. Comme cela était attendu¹⁷, les montants par chapitre ont quelque peu varié en raison des écarts entre les pourcentages effectifs et prévus de dépenses en euros, principalement dans les chapitres 10 (Gouvernance de la FAO) et 11 (Administration).

¹⁴ [FC 178/5](#), paragraphe 5, et C 2021/8.

¹⁵ [FC 178/5](#), paragraphe 6.

¹⁶ CL 161/REP, paragraphe 19 d).

¹⁷ [FC 178/5](#), paragraphe 12.

Tableau 2: Exécution du budget 2018-2019, par chapitre (en milliers d'USD)

Chapitre	Objectif stratégique ou fonctionnel	PTB 2018-2019 ajusté (CL 158/3)	Dépenses nettes prévues en novembre 2019 FC 178/5	Dépenses nettes finales financées sur l'ouverture de crédits nette 2018-2019 (au taux de change budgétaire)*	Excédent / (Déficit) par rapport aux crédits ouverts	Virements entre chapitres budgétaires
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f=c-e)	(g)
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	82 451	88 056	91 213	(8 762)	8 800
2	Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	197 117	197 598	198 101	(984)	1 000
3	Réduire la pauvreté rurale	66 527	70 025	70 237	(3 710)	3 750
4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	105 879	109 379	110 308	(4 429)	4 450
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	54 350	58 242	56 776	(2 426)	2 450
6	Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux	68 651	60 830	59 620	9 031	(9 000)
7	Programme de coopération technique	140 788	140 788	140 788	0	
8	Activités de diffusion	78 630	77 386	77 172	1 458	(1 450)
9	Technologies de l'information	36 244	32 767	31 731	4 513	(4 500)
10	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	70 548	67 106	66 822	3 726	(3 700)
11	Administration efficiente et efficace	64 535	63 544	59 973	4 562	(1 800)
12	Imprévus	600	0	0	600	
13	Dépenses d'équipement	16 892	16 892	16 892	0	
14	Dépenses de sécurité	22 421	22 421	22 421	0	
Total		1 005 635	1 005 035	1 002 056	3 579	0

* Le total des dépenses nettes en colonne (e) ne comprend pas les dépenses financées par le report de 3,9 millions d'USD effectué à fin 2016-2017, lequel vient s'ajouter aux crédits nets ouverts pour 2018-2019.

16. Les soldes non dépensés au titre du chapitre 7 (Programme de coopération technique), du chapitre 13 (Dépenses d'équipement) et du chapitre 14 (Dépenses de sécurité) sont reportés sur la période suivante, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sont donc présentés comme entièrement dépensés dans les tableaux 1 et 2. On trouvera ci-dessous des informations supplémentaires sur ces chapitres spéciaux.

17. Les dépenses au titre du chapitre 7 (Programme de coopération technique), au taux de change budgétaire, s'élèvent au total à 54,9 millions d'USD, sur une ouverture de crédits pour l'exercice 2018-2019 de 140,8 millions d'USD. Le solde non dépensé de l'ouverture de crédits pour 2018-2019, de 85,9 millions d'USD, est disponible pour les obligations au titre du PCT jusqu'au

31 décembre 2021, conformément à l'article 4.3 du Règlement financier. En outre, au cours de l'exercice 2018-2019, 74 millions d'USD de dépenses de projet ont été imputés sur le solde non dépensé reporté des crédits ouverts pour le PCT pour l'exercice 2016-2017.

18. Le chapitre 13 (Dépenses d'équipement) présente un solde excédentaire de 10,3 millions d'USD, à reporter sur le Dispositif pour les dépenses d'équipement afin d'être utilisé au cours de l'exercice suivant. Le niveau de dépenses 2018-2019 est dû au fait qu'aucun projet informatique majeur n'était programmé sur l'exercice biennal, ce type de projet étant de nature cyclique et à long terme.

19. Le chapitre 14 (Dépenses de sécurité) présente un solde excédentaire de 3,5 millions d'USD, à reporter sur le Dispositif pour les dépenses de sécurité afin d'être utilisé au cours de l'exercice suivant. Le niveau de dépenses 2018-2019 traduit la rationalisation des services internes, qui se caractérise par la simplification des lignes hiérarchiques et par un soutien efficace au personnel et aux Membres partout.

20. Conformément aux dispositions de l'article 4.5 b) du Règlement financier, le Comité financier est invité à approuver les virements demandés, des chapitres 6, 8, 9, 10 et 11 du budget vers les chapitres 1 (8,8 millions d'USD), 2 (1 million d'USD), 3 (3,8 millions d'USD), 4 (4,5 millions d'USD) et 5 (2,5 millions d'USD), comme indiqué en colonne g du tableau 2.

IV. Utilisation du solde non dépensé à l'issue de l'exercice 2016-2017

21. Comme le Conseil l'a autorisé¹⁸ et comme indiqué au Comité financier en novembre 2019¹⁹, le solde inutilisé des crédits ouverts en 2016-2017, soit 3,9 millions d'USD, a été intégralement utilisé en 2018-2019, par une dotation au Fonds spécial pour les activités de financement du développement, pour aider les pays à formuler et préparer des projets du Fonds vert pour le climat (FVC) qui soient bien conçus sur le plan technique.

22. Au cours de l'exercice 2018-2019, la FAO a soutenu la formulation de propositions de financement et de subventions du programme d'appui à la préparation du FVC dans toutes les régions, en se concentrant sur les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique.

23. En tant qu'entité accréditée auprès du FVC, la FAO a continué de collaborer avec le secrétariat du Fonds. Le Conseil d'administration du FVC a approuvé six propositions de financement préparées par la FAO au cours de l'exercice 2018-2019 (El Salvador et Paraguay en 2018, Chili, Népal, Pakistan et République kirghize en 2019) pour un montant total de 426,6 millions d'USD. Les subventions du FVC pour les six propositions de financement approuvées s'élèvent à 228,8 millions d'USD. En outre, la FAO intervient également en tant que partenaire opérationnel ou entité d'exécution dans quatre autres projets (Cisjordanie et bande de Gaza, Mozambique, Paraguay et Zambie).

24. La FAO a également présenté six propositions de financement (Arménie, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba et Guatemala) au secrétariat du FVC. Le projet à Cuba a été approuvé lors de la réunion de mars 2020 du Conseil d'administration du FVC, et les autres propositions devraient être examinées lors des prochaines réunions du Conseil d'administration, pour une valeur totale de 318,7 millions d'USD, dont 159 millions d'USD de subventions. En outre, 13 nouvelles propositions de financement sont en cours d'élaboration (Argentine, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Gambie, Haïti, Jamaïque, Jordanie, Mauritanie, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Tunisie) et la FAO aide d'autres pays, dans toutes les régions, à des stades plus préliminaires d'accès au FVC par l'élaboration d'études de base et l'établissement de notes de synthèse (Afghanistan, Algérie, Guyana, Kenya, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, programme multinational de la Grande muraille verte).

¹⁸ [CL 158/REP](#), paragraphe 10 a), et [CL 159/REP](#), paragraphe 6 h).

¹⁹ [FC 178/5](#), paragraphes 13 à 17.

25. En 2018-2019, le Conseil d'administration du FVC a approuvé 24 propositions établies au titre du programme d'appui à la préparation sous la direction de la FAO. Si l'on ajoute les cinq projets approuvés précédemment ou au début de 2020, le portefeuille de la FAO au titre du programme d'appui à la préparation au FVC compte désormais 29 projets, pour une valeur totale de 16 millions d'USD.

26. Enfin, la FAO a aidé les pays africains de la Grande muraille verte à élaborer une note de synthèse de proposition de projet régional sur le renforcement de la résilience de la Grande muraille verte d'Afrique, qui a été transmis début 2020 au FVC. La FAO dirige maintenant la formulation du projet régional complet avec le soutien solide des institutions nationales, qui participeront également à la mise en œuvre du projet. Des protocoles d'accord pour la réalisation d'études techniques ont été signés avec l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte, le Réseau africain des gommes et résines naturelles, le Forum forestier africain, l'Institut de recherche forestière du Ghana du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle et l'Organisation de recherche sur l'agriculture et l'élevage du Kenya. Ce projet multinational d'un montant de 180 millions d'USD, qui vise le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad, a pour but de développer les activités de remise en état des terres menées avec succès par la Grande muraille verte afin de réduire les émissions et de renforcer la résilience des petits agriculteurs du Sahel grâce à une approche fondée sur la chaîne de valeur.

Annexe II - Documents présentés pour information

- État des contributions courantes et des arriérés
- Rapport sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement